

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

mercredi 21 juin 2017, à 17 h 00, à la salle de spectacles, à Saint-Imier

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport de gestion et des comptes pour l'exercice 2016 avec rapport des réviseurs

Proposition: approbation des comptes et du rapport de gestion

2. Emploi du bénéfice

Proposition:

| | |
|---|----------------------|
| Bénéfice reporté au début de l'exercice | Fr. 3'990'500 |
| Bénéfice net de l'exercice | Fr. 543'400 |
| Bénéfice disponible au bilan | Fr. <u>4'533'900</u> |

à répartir comme suit:

| | |
|---|----------------------|
| Versement d'un dividende brut de Fr. 90.– par titre | Fr. 1'260'000 |
| Attribution à la réserve spéciale | Fr. 20'000 |
| Solde reporté | Fr. <u>3'253'900</u> |
| Total | Fr. <u>4'533'900</u> |

Remarque: il est prévu de renoncer au paiement du dividende sur les actions détenues par La Goule.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la présente proposition d'affectation du bénéfice, le dividende de Fr. 90.– pourra être encaissé à partir du 22 juin 2017, sur présentation du coupon N° 62, après déduction de l'impôt anticipé de 35 %, soit Fr. 58.50 net.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition: décharge à tous les membres du Conseil d'administration

4. Election d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration:

- M. Christoph Roethlisberger, Zürich, Senior Asset Manager chez BKW SA
- M. Jan-Piet Beekman, Ittigen, Leiter Asset Operations chez BKW SA

5. Nomination de l'organe de révision pour l'année 2017

Proposition du Conseil d'administration: Ernst & Young SA

Le rapport de gestion, les comptes pour l'exercice 2016, le rapport de l'organe de révision seront déposés au siège de la société, à Saint-Imier, à partir du 21 mai 2017, pour examen par les actionnaires. Tout actionnaire peut demander un exemplaire de ces documents.

Les actionnaires peuvent retirer eux-mêmes leur carte d'entrée jusqu'au 20 juin 2017 au plus tard, contre dépôt de leurs actions (ou en présentant une attestation suffisante de dépôt auprès d'une banque) soit auprès de la société ou auprès de l'une des banques suivantes:

| | |
|---|-----------------------------|
| BEKB/BCBE à Berne | BEKB/BCBE à Saint-Imier |
| Banque Cantonale du Jura à Saignelégier | Credit Suisse à Saint-Imier |

Les dépositaires au sens de l'art. 689 d. CO rév. sont invités à communiquer à la société suffisamment tôt, mais au plus tard le 20 juin 2017 à 16 h 00, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires, les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortunes professionnels.

Suite à la mise en œuvre, au 1^{er} juillet 2015, des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), révisées en 2012, les détenteurs d'actions au porteur doivent avoir été préalablement inscrits au Registre des actionnaires afin de pouvoir participer à l'assemblée générale et d'y exercer leur droit de vote.